



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Mirefleurs, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Richard VÉGA, Maire.

Date de convocation : 26 février 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 16 **Présents** : 14 **Votants** : 14 + 1 pouvoir

Présents : Richard VÉGA, Sandrine MAUBROU, Didier BERNARDIN, Guillaume PERROT, Jacques NICOLAU, Anicette MAREINE, Éric FAYE, Raymond ROUX, Béatrice FÉOUX, Jean-Paul HENNEQUIN, Sylvette FAURE, Frédéric DUÉE, Pascale CHALAFFRE, Jérémie LE COZ.

Pouvoir : de Maryse MERCIER à Richard VEGA.

Absentes excusées : Maryse MERCIER, Marie-Pierre SULTANA.

Secrétaire de séance : Didier BERNARDIN.

Richard VÉGA, Maire, ouvre la séance à 20h05.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

⇒ Séance du 22 janvier 2026 :

✓ **Examen et vote du procès-verbal** :

Richard VÉGA, Maire, demande s'il y a des remarques complémentaires de la part des membres du Conseil Municipal concernant le PV de la précédente réunion du 22 janvier 2026.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026.

✓ **Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

En application de l'article L. 2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions qu'il a prises en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal.

DÉCISION 2026-01 - Demande de subvention FIC – Travaux d'amélioration du confort d'été à l'école élémentaire.

DÉCISION 2026-02 - Demande de subvention FIC – Travaux d'amélioration et de sécurisation du stade de foot.

Pour des raisons administratives, les points Ressources Humaines 3 et 4 seront vus lors d'un prochain Conseil.

⇒ Réf : Délibération n° 2026_03_05_01

✓ Participation employeur au CNAS : modification des modalités d'intervention pour les agents retraités

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Mirefleurs participe au CNAS pour le compte de ses agents. Dans ce cadre, les agents bénéficient d'aides ou de tarifs préférentiels pour certaines activités.

La cotisation par agent pour la collectivité est de 222 euros pour un actif et 144 euros pour un retraité. La collectivité cotise pour ses agents actifs mais aussi pour les agents retraités. Après analyse de la situation, il s'avère que les 10 agents retraités n'utilisent quasiment pas le CNAS. Fin 2025, tous les agents retraités ont été contactés pour les informer que la collectivité envisageait de limiter à 5 années, après la retraite, l'adhésion pour les agents. Il n'y a eu aucun retour. Aussi, il est proposé de limiter l'adhésion à 5 années après la retraite pour ces agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **DÉCIDE de valider la participation au CNAS pour les agents retraités dans la limite de 5 années ; les autres conditions d'adhésion restent inchangées.**

⇒ Réf : Délibération n° 2026_03_05_02

✓ Subventions aux associations locales

Richard VÉGA, Maire donne la parole à Anicette MAREINE, Adjointe au Maire, déléguée à la vie associative, à la culture, aux fêtes et cérémonies qui expose à l'assemblée le travail effectué en commission à propos des subventions accordées aux associations en 2026 :

Associations	Montant proposé 2026
AMIS DU REMPART	1 000 €
A.M.T.T.	800 €
ARCHERS	1 000 €
ASLI	600 €
DSB Vic-le-Comte	200 €
ELAN	700 €
FCM	1 000 €
FNACA	200 €
MIRAFLOU	650 €
TEUTA ARVERNI	500 €
YOGATTITUDE	500 €
TOTAL	7 150 €

Associations liées aux écoles	Montant proposé 2026
OCCE École Maternelle	1 080 €
TOTAL	1080 €

TOTAL GLOBAL	8 230 €
---------------------	----------------

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **ÉMET un avis favorable sur les propositions d'attribution de subventions dans les conditions énoncées ci-dessus.**

- **DÉCIDE d'attribuer les subventions correspondantes.**
- **AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents correspondants.**

⇒ Réf : Délibération n° 2026_03_05_03

✓ Subvention exceptionnelle OCCE école élémentaire :

Richard VÉGA, Maire, informe l'assemblée de la réception d'une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'OCCE de l'école élémentaire dans le cadre de l'organisation d'un voyage scolaire en juin 2026. Il donne la parole à Sandrine MAUBROU, Adjointe à la vie scolaire qui présente le projet.

Il s'agit d'un séjour de 5 jours, dans le cadre d'une classe d'immersion en langue anglaise à l'American Village à Azé en Saône et Loire et qui concerne les classes de CM1 et CM2, soit 46 élèves et 5 adultes accompagnateurs, dont les deux enseignants.

Le budget prévisionnel est de 21 942.65 euros soit 477 euros par élèves.

Des demandes de subventions permettent de répartir la charge comme suit :

- Part des familles : 10 994 euros, soit 50%,
- Part OCCE : 3 948,65 euros, soit 18%,
- Part Élan : 5 500 euros, soit 25%,
- Part mairie : 1 500 euros, soit 7%.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **ÉMET un avis favorable à la proposition d'attribution de la subvention dans les conditions énoncées ci-dessus.**

✓ Information :

- **Prochain Conseil Municipal : date prévisionnelle le 2 avril 2026 à 20h30.**

Après échanges, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h08.

Fait à Mirefleurs, le 9 mars 2026.